

Projet pour la constitution du fonds de l'ArtCHUthèque

À l'attention des Alumniæ de l'École Supérieure d'art et de design d'Angers (TALM-Angers)

1 - Objet du projet

Le CHU d'Angers, en partenariat avec TALM-Angers, lance un projet en vue de l'acquisition d'œuvres d'art contemporain originales destinées à intégrer son artothèque.

2 - Contexte du projet

Dans le cadre du développement de son offre culturelle, le CHU d'Angers souhaite disposer de son artothèque afin de porter l'art aux plus proches des usagers : patients, proche des patients, personnels hospitaliers, etc.

Le service culturel du CHU d'Angers est de plus en plus sollicité par les services de soins pour des demandes d'accrochages temporaires d'œuvres. L'idée est de créer une artothèque au sein de l'établissement pour permettre aux publics d'être sensibilisés à l'art et à la culture et d'avoir accès à un fonds d'art contemporain de qualité. Les professionnels de santé ainsi que les patients pourront emprunter des œuvres pour un accrochage exclusif dans les services du CHU d'Angers.

3 - Conditions d'éligibilité

Depuis 2017, le partenariat entre le CHU d'Angers et TALM-Angers permet d'accompagner les diplômés dans leur insertion professionnelle. Le CHU d'Angers adresse ce projet uniquement aux titulaires d'un DNSEP à TALM-Angers (diplômés depuis dix ans maximum).

4 - Objectifs de l'appel à projet

Les candidats devront proposer une ou plusieurs œuvres qui intégreront l'ArtCHUthèque, destinées à l'ensemble des usagers du CHU d'Angers.

Les objectifs de cet appel à projet sont, en concertation avec les hospitaliers :

- disposer d'une collection d'art contemporain itinérante au sein de l'établissement ;
- offrir aux usagers du CHU une expérience artistique ;

- donner envie aux usagers de l'établissement d'en découvrir davantage sur l'art contemporain ;
- soutenir la jeune création contemporaine.

5 - Contraintes techniques et sanitaires

Les œuvres devront impérativement respecter les normes de sécurité et d'hygiène applicables aux Etablissements Recevant du Public (ERP).

Les œuvres devront nécessairement être encadrées et protégées (sous verre ou plexiglas). Cette protection devra permettre leur nettoyage et leur désinfection, obligatoires dans un établissement de santé. Des produits abrasifs pourront être utilisés pour le nettoyage.

6 - Aspects techniques relatifs aux œuvres réalisées

Les œuvres ne devront présenter aucun obstacle au respect des règles de solidité, de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité requises pour un établissement hospitalier.

Les œuvres encadrées et protégées seront uniquement accrochées au mur. Les services de soins seront équipés de cimaises. Les œuvres qui reposent sur un socle ne seront pas acceptées.

Les garanties en assurance du bâtiment ne devront pas être rendues caduques par les œuvres.

Leur entretien devra être aisé et tenir compte de toutes les obligations de sécurité liées au quotidien d'un service de soins.

7 - Contrôle technique et réception des œuvres

Les œuvres proposées seront étudiées sous l'angle de la faisabilité technique par la responsable du service culturel du CHU qui fera le lien avec le Pôle Ressources Matérielles et le service de l'Unité de prévention et de lutte contre les infections nosocomiales (UPLIN) du CHU d'Angers.

8 - Prix des œuvres

Le prix de chaque œuvre proposée à l'acquisition est fixé par l'artiste et indiqué dans le dossier de candidature. L'encadrement et la livraison des œuvres sont à la charge de l'artiste. L'acquisition de l'œuvre n'emporte pas cession des droits d'auteur.

Toutefois, l'artiste cède au CHU d'Angers et TALM-Angers, à titre gratuit, non exclusif et pour la durée légale de protection (10 ans), les droits de reproduction et de représentation strictement nécessaires aux missions de service public de l'ArtCHUthèque (médiation, communication interne et externe, supports numériques et imprimés, catalogues, réseaux sociaux, presse, etc.), sans aucune exploitation commerciale.

Le CHU d'Angers dispose d'une enveloppe totale de 10 000 euros TTC pour l'acquisition des œuvres. Ces fonds proviennent de l'association Orphée, mécène du projet.

9 - Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- être titulaire d'un diplôme de TALM-Angers obtenu entre 2016 et 2026.
- disposer d'un N° Siret pour une facturation électronique (dépôt sur CHORUS) ;
- avoir une actualité artistique ;
- les types de médiums acceptés, sous réserve de respecter les contraintes techniques et sanitaires :
 - estampes : lithographies, gravures, sérigraphies, monotypes, etc. ;
 - photographies d'art ;
 - dessins, aquarelles ;
 - encres, collages ;
 - tapisserie ;
 - travail sur verre.
- compte tenu de la circulation des œuvres, le format maximal de celles-ci devra être de 100x100 cm encadrement compris. Une vigilance sur le poids total (10 kilos maximum) de l'œuvre avec son encadrement et sa protection est nécessaire.

10 - Modalités de la constitution du dossier de candidature

Le candidat doit fournir un document unique sous format PDF avec l'ensemble des pièces demandées nommé « ArtCHUthèque_NOM DE L'ARTISTE ».

Chaque œuvre soumise doit être accompagnée :

- d'une courte description détaillant le contexte, les inspirations et les intentions artistiques, en explicitant la démarche (1 page maximum) ;
- des indications suivantes : titre, année, technique(s), dimensions hors cadre et avec cadre, prix TTC (vente de l'œuvre avec encadrement et cession de droits d'auteur inclus).

La candidature doit nécessairement comprendre :

- un portfolio restreint (10 pages maximum) et un CV artistique ;
- un justificatif de numéro SIRET.

Le dossier devra être envoyé aux adresses mails suivantes en copie :

- Victoria DEAKIN, responsable du service culturel et de la bibliothèque du CHU d'Angers : victoria.deakin@chu-angers.fr ;
- Mélaine ROUGER, responsable de la professionnalisation à TALM : melaine.rouger@talm.fr.

Si le dossier de candidature est trop volumineux pour être transmis par mail, le candidat pourra envoyer un lien de téléchargement (WeTransfer ou toute autre plateforme de transfert de fichiers) aux mêmes adresses électroniques.

11 - Sélection des lauréates et lauréats

La sélection est assurée par un comité désigné par le CHU d'Angers et TALM-Angers composé de professionnels qualifiés du champ de l'art contemporain et du milieu de la santé.

Le calendrier complet relatif à ce projet est le suivant :

- date de lancement de l'appel à projet le 11 septembre 2026 ;
- date limite du dépôt des dossiers le **19 octobre 2026, à 17h00** ;
- commission de sélection réunie en octobre 2026. La commission sera composée de représentants du CHU d'Angers, de TALM-Angers et de professionnels qualifiés du secteur de l'art ;
- résultats de la commission en novembre/décembre 2026 ;
- livraison des œuvres prévue pour fin 2026/début 2027.

La livraison des œuvres se fera directement au CHU d'Angers auprès du service culturel.

L'achat de l'œuvre ou des œuvres feront l'objet d'un devis signé par le CHU d'Angers et l'artiste sélectionné puis d'une facture.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- Victoria DEAKIN, Responsable du service culturel et de la bibliothèque du CHU d'Angers : victoria.deakin@chu-angers.fr